

CONSEIL COMMUNAL 2 CAUDERES – LA FAUVETTE – POSTE – MAIRIE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION RESTREINTE DU 19 MAI 2021

La séance du jour a lieu en présentiel, dans la salle Mauriac.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé et publié sur le site internet de la ville, ainsi que les travaux des ateliers « environnement- alimentation » et « mobilité-circulation ».

Ordre du jour :

1. Présentation du travail de l'atelier « Propreté, sécurité, bien être dans les quartiers ».

Les réunions du groupe de travail ont eu lieu en distanciel. Pour faciliter les contributions de chacun, un système de box interactive a été mis en place pour que chacun abonde le document.

Le diaporama joint au présent compte-rendu est présenté en séance.

Lors de la présentation, les points suivants sont débattus :

- Propreté :

Il est de l'avis de tous de relancer « l'opération nettoyage » et d'y associer les établissements scolaires.

Installation de gel hydroalcoolique aux abords des aires de jeux : ce n'est pas forcément une bonne idée, en cas d'ingérences, et de brûlures si dispositifs placés en plein soleil.

Nettoyage/désherbage des trottoirs par les habitants, plus de communication ? Thématique également abordée par l'atelier « environnement ». Le lien entre les 2 groupes de travail sur ce point doit être établi.

Brulage des mauvaises herbes possible en remplacement des produits de désherbage qui ne sont plus utilisés ? Le brulage des mauvaises herbes est interdit par la loi et cela accroît la pollution de l'air.

- Sécurité :

Rôle de la police municipale ? Demande globale des 4 Conseils Communaux sur ce point une réunion sera certainement organisée à la rentrée de septembre.

La Police Municipale doit s'adapter aux nouvelles formes de délinquance. La municipalité a fixé comme priorité de son mandat d'augmenter les effectifs de la police municipale pour garantir une présence sur le terrain 7j/7 de 8h jusqu'à 1h du matin.

Actuellement, les services de la PM sont joignables : du lundi au vendredi de 8 h à 21h au : 06.22.22.55.33 ou au 05.56.84.78.22.

Les samedi et dimanche, c'est la police nationale qu'il convient de contacter en composant le 17.

Nuisances récurrentes à proximité du Collège Notre Dame de Sévigné, au niveau de l'allée du 7^{ème} Art. Le Président va contacter la direction de l'établissement afin qu'une sensibilisation soit faite auprès des élèves.

Surveillance diurne et fin de journée du Parc Peixotto. Pas d'éclairage ? : la question est en train

d'être étudiée par la municipalité pour la pose d'un éclairage intelligent ?

Le rajout de caméras de sécurité/surveillance est-il envisagé ? Elles seront multipliées sur les zones d'entrées et sorties de quartier, et sur zone délictuelles. Ce sont la police nationale et la Préfecture qui diagnostiquent et décident des endroits à équiper.

Encourager les « voisins vigilants » ? Chacun est libre de s'y engager et d'en parler autour de lui. La ville n'est pas dans ce mouvement.

Rappel de l'opération tranquillité vacances : informations sur le site internet de la ville.

À la sortie de la passerelle qui passe au-dessus de la voie ferrée et qui débouche avenue Sainte Marie, il serait bien d'ajouter un miroir réflecteur arrondi : La demande est prise en compte.

- Bien-être :

Végétaliser davantage : cette demande est prise en considération par la municipalité. Possible aussi de voir comment inciter les gens à végétaliser chez eux.

Suggestion d'un Conseiller : Possibilité aussi de mettre en place des contrats ORE (Obligation Réelle Environnementale) qui permettraient à tout propriétaire immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à son bien.

2. Présentation de l'avancement des travaux des autres Ateliers.

« Mobilité-circulation » :

Pour permettre au groupe de travail d'avancer dans sa réflexion, il est demandé une présentation de l'état d'avancement du projet de réouverture de la gare de la Médoquine par la municipalité. Le recensement des problématiques de circulation, notamment des rues Lamartine, Dourout, se poursuit.

« Solidarité-jeunesse-culture-animation » :

Un projet sera présenté en point 5, pour une demande de financement.

« Environnement-alimentation » :

L'atelier travaille sur les différentes actions à mener sur la thématique ; répartition du travail en cours en son sein. Présentation en séance à venir.

« Participation » : L'analyse des budgets participatifs d'autres ville de même strate que Talence a été présenté, ainsi que le guide de la participation version 1. Un retour sera fait bientôt quant à des propositions et /ou pistes d'amélioration.

3. Présentation des projets reçus dans le cadre du Budget Participatif

Appel à projet du 1^{er} mars au 30 avril 2021.

80 projets reçus dont 63 recevables.

Etude des projets à suivre d'un point de vue technique et financier.

La question se pose des 35 % de projets irrecevables ?

Le règlement intérieur précise qu'un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

–Relever des compétences de la Ville de Talence et être classé parmi les thématiques suivantes : Aménagement de l'espace public – Nature et environnement – Citoyenneté – Solidarité et vivre ensemble – Culture, sport et patrimoine – Mobilité - Economie ;

–Concerner des dépenses d'investissement ;

–Ne pas générer de nouveaux frais de fonctionnement supérieurs à 5 % par an du montant d'investissement nécessaire à sa réalisation ;

–Être d'Intérêt Général et à visée collective ;

–Que les bénéfices générés par son utilisation ou son usage ne soient pas privatisés ;

- Ne pas générer de troubles de voisinage jugés inacceptables par la Ville, après concertation et médiation par la Ville entre le porteur de projet et les riverains ;
- Être suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement ;
- Être techniquement et juridiquement réalisable ;
- Que son coût estimé de réalisation soit inférieur à 200 000 € TTC au total ;
- Qu'il puisse être réalisé dans les trois ans à compter du vote du budget par le Conseil Municipal ;
- Ne pas être identique à un projet lauréat des 2 années précédentes ;
- Qu'il ne soit pas relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace public ;
- Qu'il ne concerne pas des prestations d'études ;
- Qu'il ne soit pas déjà en cours d'étude ou d'exécution ;
- Qu'il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire.

Pour information, les projets déposés sont visibles sur le site internet de la ville.

4. Temps de parole aux élus de secteur.

RAS

5. Demandes de financements.

L'atelier « Solidarité-Jeunesse-Culture et Animation », modérateur Monsieur Chauveau, propose un projet :

- Fresque colorée au sol accueillante pour l'espace de la petite enfance de la ville. Exemple de réalisation sur le site <https://guillaumit.tumblr.com/>

Situation : derrière le square Pineau car l'accès y est difficile pour les parents.

Budget total comprenant budget artistique et d'achat de matériel : 2 840 euros TTC.

Le vote de ce projet sera soumis aux membres lors de la prochaine séance.

Aucune autre demande de financement n'est faite lors de la séance.

6. Validation des sujets à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- Présentation de l'avancement des travaux des autres Ateliers.
- Mise au vote de la demande de financement et autres demandes
- Parole aux élus de quartiers ;
- Questions diverses.

7. Questions diverses.

▪ Atelier fresque du climat, qui aura lieu le 05 juin 2021 de 9h à 12h, pour les CC2 et CC4. Il s'agit d'un jeu collaboratif sur les travaux du GIEC : évolution du climat afin de prendre connaissance des enjeux du dérèglement climatique.

Les ateliers sont sur inscription sur l'adresse participation.citoyenne@talence.fr

- Déplacement de la barrière de l'aire de jeu dans le parc Caudérès, qu'est ce qui est prévu ?
Après sollicitation des services de la Ville, il s'agit d'un déplacement de la clôture du parc pour permettre l'installation d'un composteur en partenariat avec le comité de quartier.
- Monument aux Morts situé dans le stade Suzon n'est pas visible, et c'est dommage. Qu'est-il prévu ?
Ce monument est situé derrière les gradins du stade de Suzon qui est une propriété de la Mairie de Bordeaux. Il a vocation à rappeler à tous les usagers de l'équipement la mémoire des sportifs morts durant la 1^{re} guerre mondiale.

- Pourquoi l'association Ludiloisirs est -elle à la fois force vive dans les CC2 et CC4 ? De la même manière que le Centre Animation Jeunesse, le Centre Ludiloisirs est présent dans le collège « Forces Vives » car ce sont des structures liées à l'enfance et à la jeunesse implantées sur 2 périmètres de Conseils Communaux (les 2 et 4).
- Un membre du Conseil regrette que la ville ne préempte pas le site Lamartine, vendu par l'Université de Bordeaux. Il regrette que le conseil n'ait pas été associé à la réunion de présentation du projet sur le site.
L'invitation à participer à cette présentation a été largement diffusée aux riverains du site (600 flyers), qui ont pu faire valoir leur point de vue. Le compte-rendu de celle-ci est accessible à tous sur le site de la ville ainsi que tous les documents projetés.
L'élue du secteur expose le contexte du projet.
Le Président propose que la 1^{ère} adjointe au maire puisse intervenir lors d'une prochaine séance pour parler du projet et répondre directement aux questions.
- Point sur le projet du Budget Participatif 2019, « lutter contre les moustiques tigres » :
Les formations des volontaires dénommées « ambassadeurs » ont eu lieu et ont été dispensées par le service de démoustication de Bordeaux Métropole.
Trois ambassadeurs font partie du CC et se proposent de transmettre les bonnes pratiques aux autres membres dès que le diaporama présenté par Bordeaux Métropole nous aura été transmis.
- La prochaine séance aura lieu le mercredi 30 juin, à 18h30.
- Une réunion restreinte des 4 conseils en commun aura lieu le 02 juin prochain, à 18h30 pour une présentation des services et des compétences de la mairie. Le lien de la réunion leur sera transmis rapidement.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h28.